

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SYSTÈMES DE TRANSPORT
INTELLIGENT DE NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à développer et à déployer le gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligent. Le projet comprend les services professionnels et techniques pour la réalisation des études et le développement du gestionnaire artériel, la préparation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des équipements, la réalisation de travaux visant à mettre en place les infrastructures souterraines, le déplacement d'utilités publiques, l'embauche du personnel ainsi que l'acquisition d'immeubles et de servitudes de même que l'achat et l'installation du mobilier et des équipements du Centre de gestion de la mobilité intelligente.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 1 000 000 \$.

TOTAL : 1 000 000 \$

Annexe préparée le 1^{er} décembre 2020 par :

Marc des Rivières, directeur
Service du transport et de la mobilité intelligente